

LE DROIT de L'EMPLOYÉ

Chronique juridique

Prépensions : rester disponible sur le marché du travail ?

Non Marchand

L'année sera riche... en enjeux pour le secteur

Ça se joue en Europe

Grèce : la troïka contre-attaque



7 octobre

Ensemble
pour résister



Tax shift

**PREMIÈRE ANALYSE
DES DÉGÂTS**

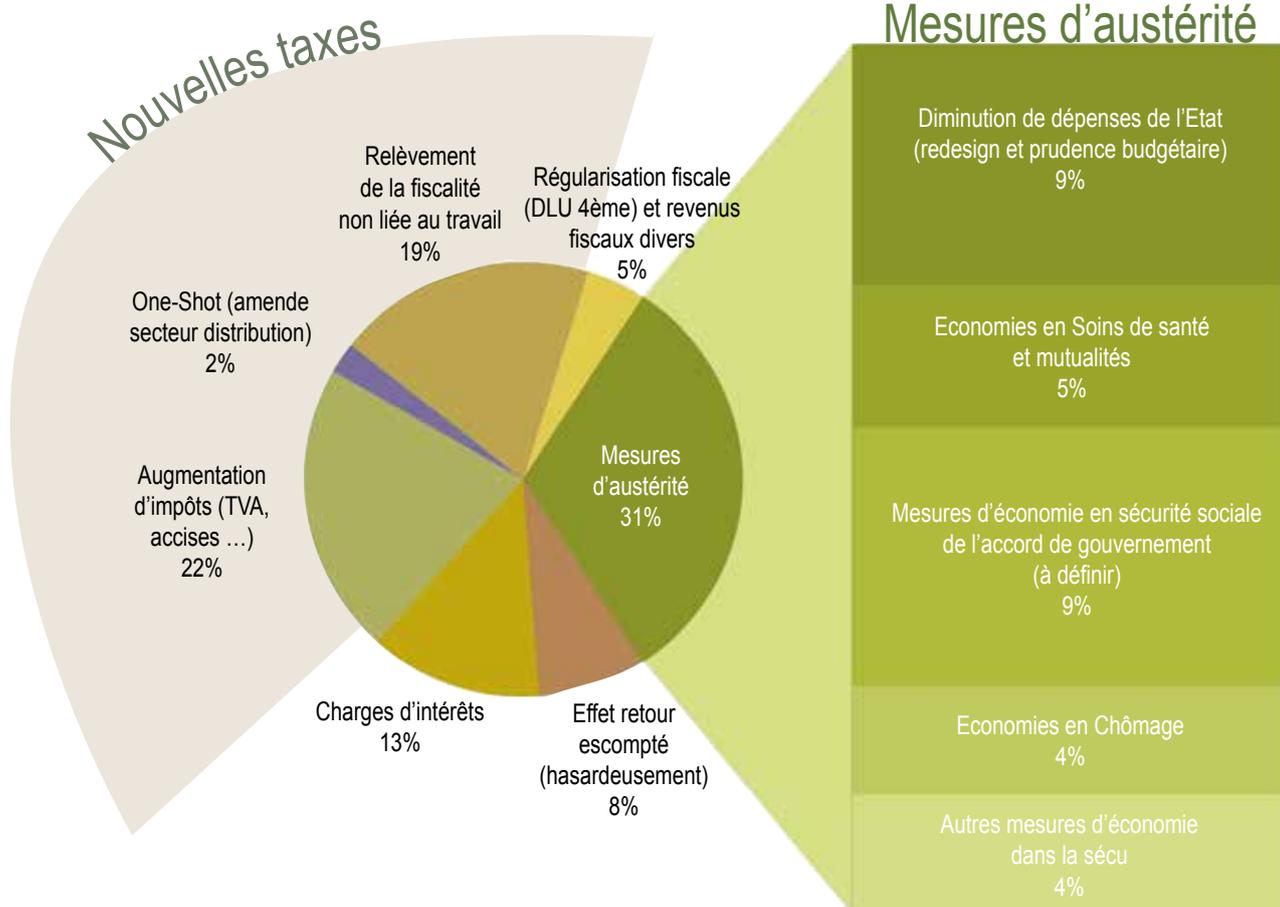
www.cne-gnc.be

Septembre 2015 n°7

CNE L'avenir à son syndicat

ÇA NOUS ENGAGE

L'image Zoom sur l'austérité



Cet été, le gouvernement Michel a dévoilé son « grand tax shift », censé rééquilibrer la fiscalité. Mais lorsque l'on décortique les mesures, on s'aperçoit que les grandes entreprises sont une fois de plus épargnées, tandis que les citoyennes et citoyens passent à la caisse : que ce soit au niveau de la sécurité sociale ou de l'Etat, la collectivité voit ses moyens confisqués. On vous explique tout en détails dans notre dossier page 4.

SOMMAIRE

2 Ça Nous Engage

4 Actualité

Tax shift du gouvernement Michel
Première analyse des dégâts
Mesures financées par le tax shift
Financement du tax shift

7 Mobilisation

Face au gouvernement des ultra-riches
ensemble pour résister

8 Chronique juridique

Prépensions : rester disponible sur le marché du travail ?

11 La CNE, toujours à vos côtés

Bonne rentrée 2015

12 Ça se joue en Europe

TISA : un accord commercial totalement opaque

13 Non Marchand

2015-2016 : l'année sera riche... en enjeux pour le secteur

14 Info services

Les augmentations sectorielles de juillet et août 2015

15 Enquête

Alors ? Heureux !

16 Edito

Collaborer ou résister ?

63% 

« C'est un peu le bric-à-brac... mais j'apprécie le mode décalé »
 « Des brèves n'attirent pas particulièrement mon attention. »
 « Insolant, sarcastique, mais tellement vrai. »

Le chiffre

2880 réponses à l'enquête sur le Droit de l'Employé nous sont parvenues ! Âgés de 20 à 81 ans, affiliés depuis 6 mois à 50 ans, vous êtes ainsi nombreux à avoir donné votre avis sur votre publication mensuelle, dont le premier numéro retrouvé dans nos archives remonte à... 1911 ! Parmi les répondants, on note 20% de demandeurs d'emploi, 14,3% de (pré)pensionnés et 67% de personnes avec un emploi. Tous les secteurs professionnels et toutes les régions sont représentées, ce qui nous donne un échantillon varié, à l'image de nos affiliés. Alors, heureux ? Découvrez les résultats de cette enquête en page 15 et tout au long de votre magazine, agrémenté pour l'occasion de commentaires parfois... gratinés ;)

Elle l'a dit...

« Ces clichés ne peuvent être utilisés, ni les éléments de notre brève conversation. Je n'hésiterai pas à utiliser tout recours que de droit et toute publication. »

... Elle l'a fait

Filmée dans le cadre d'une action CSC dénonçant les contrôles surprise au domicile des chômeurs, Marie-Christine Marghem a mis ses menaces à exécution, en nous envoyant une mise en demeure quelques jours après la diffusion des images. D'après la ministre, la campagne propage notamment des « propos injurieux, calomnieux et diffamatoires » à son encontre, jetant le « discrédit » sur sa personne et lui causant dès lors un « préjudice moral ». Lors du tournage, Marie-Christine Marghem avait directement joué la confrontation en demandant l'identité de notre militant et en le menaçant de poursuites judiciaires. Une attitude que nous avons trouvée aussi significative qu'excessive, et dès lors exploitée dans la vidéo elle-même, qui a récolté plus de 35.000 vues en quelques jours ! La réaction de Marie-Christine Marghem révèle surtout ce que cette campagne voulait justement démontrer : la mesure des contrôles surprise au domicile, votée entretemps, est totalement disproportionnée par rapport à son objectif. Les vrais contrôleurs ONEm ne seront pas armés d'une caméra, mais bien d'une vraie menace de sanction. Si vous êtes concerné, sachez que vous avez le droit de refuser l'accès à votre domicile, en exigeant un mandat, qui devra être délivré par un juge d'instruction.

Envie de (re)voir la campagne « Fraude à la une » ? Retrouvez les 5 autres enquêtes (chez Denis Ducarme, Didier Reynders, Maxime Prévot, Jacqueline Galant et Jean-Luc Crucke) sur notre site www.cne-gnc.be.



Isopix



O'Naturel

Du 18 au 21 septembre 2015, le site Vayamundo Ol Fosse d'Outh à Houffalize accueille l'événement O'Naturel consacré à la nature, aux jardins et à l'art.

Le vaste site Vayamundo Ol Fosse d'Outh accueillera des pépiniéristes spécialisés, des rosieristes, du petit et du grand matériel de jardinage, des serres, des semences classiques et bio, des orchidées vivaces, des produits alternatifs aux pesticides, des chalets et des jeux en bois, des bulbes, des vêtements pour le jardin et la randonnée, des livres à foison...

La filière bois proposera différentes activités sur le thème de la forêt durable, de l'utilisation du bois... Construction de nichoirs, de mangeoires, jeu kapla géant, démonstration de débardage et de taille de douce, présentation d'une maison en bois.

O'Naturel c'est du 18 au 21 septembre, de 10 à 18h00 à l'exception du samedi 19 ouverture jusqu'à 21h00

Vayamundo Ol Fosse d'Outh - Ol Fosse d'Outh 1 - 6660 Houffalize
 Prix d'entrée : 10 Euros, 7 euros en prévente et gratuit pour les moins de 12 ans.

Pour inscription ou pour en savoir plus sur cet événement, rendez-vous sur le site www.vayamundo.be/fr/onaturel ou téléphonez au 061/28 05 80.



Le Droit de l'Employé est une publication mensuelle de la Centrale Nationale des Employés.

Secrétariat administratif

Chaussée de Louvain, 510 • 5004 Bouge

Editeur responsable : Felipe Van Keirsbilck

52 avenue Robert Schuman • 1400 Nivelles • 067 88 91 91

Ont participé à ce numéro

Julie Coumont Tony Demonté Marie-Agnès Gilot

Etienne Lebeau Michaël Maira

Felipe Van Keirsbilck Pauline van Cutsem

Contact : prenom.nom@acv-csc.be

Couverture : Serge Dehaes

Graphisme et mise en page : Linda Léonard



Le contenu de cette publication s'entend aussi bien au féminin qu'au masculin



Cne-Gnc/Centrale nationale des employés



@CNEGNC

Tax shift du gouvernement Michel

PREMIERE ANALYSE DES DEGATS

Le 23 juillet dernier, le gouvernement Michel a présenté son « grand tax shift 2015-2018 », un des projets centraux de la législature. Verdict : cela s'annonce être un désastre pour les citoyens, pour le maintien d'une sécurité sociale et de services publics forts et de qualité. Analyse.

Dossier

Si les impôts sont essentiels pour financer les services collectifs, il ne fait pas de doute qu'ils sont aujourd'hui mal répartis : les travailleurs et travailleuses contribuent beaucoup, le capital, presque pas. Le « tax shift » ou « glissement fiscal », permettant de répartir autrement la fiscalité, était donc l'un des plus attendus. C'était d'ailleurs l'une des revendications défendues par le front commun syndical avant même l'instauration du gouvernement Michel. Ce dernier a finalement présenté son projet de tax shift le 23 juillet dernier. Après une étude approfondie, on peut dire que l'objectif d'une fiscalité juste et équitable est loupé.

L'examen du tax shift porte sur deux dimensions, détaillées dans les pages 5 et 6 : d'une part, à quoi va servir l'argent dégagé, ce que le gouvernement va financer grâce au tax shift, et d'autre part, d'où le gouvernement tire l'argent pour financer les mesures, qui participe au financement du tax shift et à quelle hauteur. Vous le verrez, l'analyse des grandes lignes ne ment pas. Le tax shift s'annonce injuste, inéquitable et inefficace.

INJUSTE ET INÉQUITABLE

Le financement trouvé est pour le moins suspect : 59% des mesures concernent les citoyens (en comptant l'enveloppe bien-être), et ceux-ci paient directement 53% du tax shift en sacrifiant la sécurité sociale, en voyant leurs pouvoirs publics et l'Etat amputé. Presque l'entièreté du « cadeau », ni défini ni garanti, présenté par le gouvernement Michel aux bas et moyens salaires provient des travailleurs eux-mêmes. Qui plus est en détricotant services publics et

sécurité sociale, ainsi qu'en passant par la TVA et les accises, ce sont ces mêmes bas et moyens revenus qui contribuent le plus durement à l'effort.

Le reste du financement aurait, à tout le moins, dû provenir de manière aussi directe du capital. Ce n'est pas le cas : de manière directe, le capital ne contribue que pour 9%, soit trois fois moins que les mesures d'austérité en sécurité sociale et services publics. Le reste du financement du tax shift provient majoritairement de sources quantitativement incertaines... qui se transformeront sans doute une fois de plus en mesures d'austérité.

INEFFICACE

Le tax shift finance des mesures complètement inadaptées à la situation économique, tant pour les entreprises que pour les citoyens. Les grandes entreprises ne sont pas contraintes de créer de l'emploi ou de l'activité avec la manne financière reçue et rien n'indique que la mesure sera efficace.

Les tendances penchent même vers le contraire. Sur les dernières années, l'immense majorité des emplois créés l'ont été dans les secteurs non marchands (services à la personne) et donc grâce à des emplois subsidiés. Les réductions successives de cotisations sociales n'ont rien changé à la création d'emplois dans le secteur privé. En France le pacte de responsabilité est simi-

laire : réduction de cotisations dans l'espoir de créer de l'emploi. Les résultats tardent à voir le jour. Et pour cause, ce ne sont pas les réductions de cotisations qui créent l'emploi, ni même les entreprises elles-mêmes. Si leur carnet de commandes est vide, si les conditions macroéconomiques ne sont pas réunies, alors elles n'ont pas intérêt à embaucher. Il y a fort à parier qu'en l'absence d'une conjoncture favorable, l'argent donné ici aux entreprises ne servent qu'à améliorer leurs comptes de résultats.

De plus, en s'attaquant frontalement à la sécurité sociale et donc aux secteurs du Non marchand, le gouvernement affaiblit un des rares secteurs porteurs d'emplois et de création de valeur ajoutée en bonne santé dans ce pays. Il se coupe d'investissements bienvenus dans un secteur en croissance, que ce soit dans les infrastructures, dans les besoins de services à la personne à remplir ou dans les moyens humains à consacrer.

Inefficace enfin, car en privant de pouvoir d'achat les citoyens, en affaiblissant la protection sociale, le gouvernement affaiblit les travailleurs eux-mêmes, et par conséquent la demande intérieure. En poursuivant les politiques d'austérité sous le prétexte d'un tax shift, le gouvernement hypothèque l'optique d'une reprise économique durable.

ON PEUT VOIR LES CHOSES COMME CECI : LES EFFORTS DES CITOYENS (TRAVAILLEURS OU NON) VIA LA TVA, L'ETAT ET LA SÉCURITÉ SOCIALE SERVENT À FINANCER DES RÉDUCTIONS DE COTISATIONS SOCIALES DONT ON NE SAIT ABSOLUMENT PAS SI ELLES VONT CRÉER DE L'EMPLOI.

Dossier réalisé par
Pauline van Cutsem
et Nabil Sheikh Hassan

Mesures financées par le tax shift

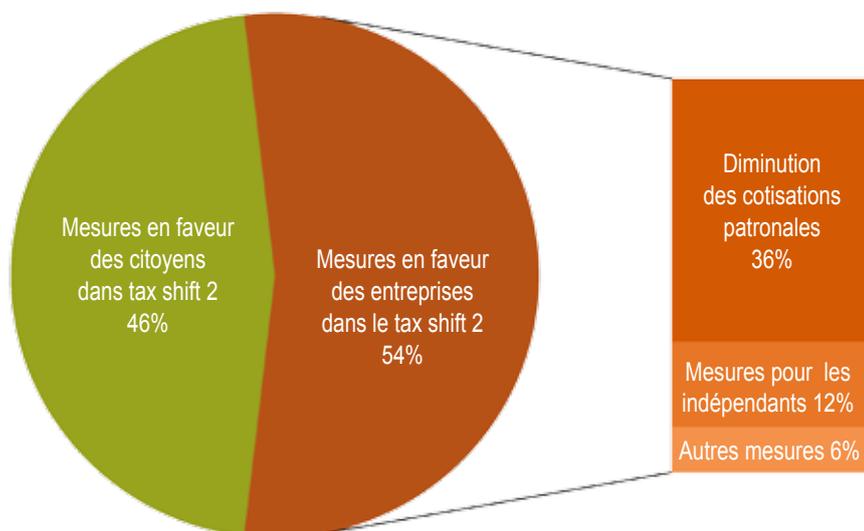
75,5%  « Un éclairage différent de celui de la presse quotidienne » - « Impec', mais il faudrait une possibilité de débat » - « La position syndicale sur l'actu. D'accord ou pas ? Cela me permet de me situer »

Dossier

Le gouvernement a triomphalement présenté le tax shift du mois de juillet comme un vaste plan à plus de 7 milliards. Avant toute chose, nuancions ce chiffre. En réalité, certaines mesures avaient déjà été annoncées (en gris dans le tableau) : le pacte de compétitivité (réductions de cotisations diverses) et mesures pour les start-ups annoncés sous Di Rupo et confirmés par Michel, quelques mesures pour

le pouvoir d'achat des indépendants et des bas salaires ainsi que l'enveloppe bien-être. Ces mesures sont d'ailleurs parfois nommées dans la presse « tax shift 1 » par opposition à celles nouvellement décidées ce 23 juillet 2015, appelées « tax shift 2 ». Ainsi, le nouveau tax shift pèse pour moitié (51%) de l'ensemble présenté par le gouvernement. Le reste est composé à 17% de l'enveloppe bien-être et à 32% de l'ancien tax shift.

D'une part, il est assez curieux de représenter a posteriori des mesures annoncées comme soutien aux entreprises ou à une population comme un tax shift. Cela semble seulement servir à gonfler les chiffres du plan. D'autre part, annoncer l'enveloppe bien-être comme partie d'un tax shift est a minima un abus de langage : il s'agit d'une mesure sociale, impulsée par les interlocuteurs sociaux, encadrée par une loi issue du gouvernement précédent et qui ne relève pas de la volonté d'un tax shift de ce gouvernement.



PRIORITÉ AUX GROSSES ENTREPRISES

En considérant l'ensemble du tax shift présenté par le gouvernement, les travailleurs avec ou sans emploi bénéficient de 58,9% du tax shift (soit 4,254 milliards) et les entreprises de 41,1% (soit 2,970 milliards). Mais si l'on se concentre sur le tax shift 2, alors 46% du montant va aux citoyens et 54% aux entreprises.

Du côté des nouvelles mesures prises pour les travailleurs, il y a de quoi être effrayé. Nous n'avons en effet aucune certitude que les bas salaires bénéficieront réellement des mesures annoncées en leur faveur. Plus encore, ce geste cache mal une autre réalité : le financement du tax shift est essentiellement porté de manière uniforme par les citoyens, travailleurs avec ou sans emploi. Ainsi, ce que le gouvernement semble ici donner d'une main à ces bas et moyens salaires, il le reprend de l'autre.

Du côté des mesures destinées aux entreprises, 6% du tax shift 2 va en réduction de cotisations patronales (soit 1,320 milliards), 12% pour les indépendants et 6% pour d'autres mesures. Il est désormais visible aux yeux de tous que ce gouvernement privilégie les grandes entreprises, par des réductions linéaires de cotisations avec un impact incertain sur l'emploi, en défaveur des petites entreprises et des indépendants.

CE QUE L'ON FAIT AVEC L'ARGENT (2015-2018)

Total	7224	100,0%
Mesures en faveur des entreprises	2970	41,1%
Pacte de compétitivité	960	13,3%
Mesures pour les start-ups	30	0,4%
Diminution des cotisations patronales	1320	18,3%
Mesures pour les indépendants	430	6,0%
Autres mesures	230	3,2%
Mesures en faveur des citoyens	4254	58,9%
Mesures en faveur du pouvoir d'achat des travailleurs	2996	41,5%
Soc. Werkbonus bas salaires	119	1,6%
Frais forfaitaires	900	12,5%
Indépendants	150	2,1%
Bas salaires	127	1,8%
Mesures nouvelles pour bas et moyen salaires	1700	23,5%
Mesures en faveur du pouvoir d'achat des allocataires sociaux	1258	17,4%
Enveloppe bien-être	1253	17,3%
Adaptation pensions pour enveloppe bien-être	5	0,1%

En gris = anciennes mesures

Financement du tax shift

Apriori, le gouvernement souhaitait réaliser un tax shift équitable et social pour contrebalancer les mesures d'austérité imposées par le niveau européen et subies avec une dose de bonne volonté. Le seul constat que l'on puisse faire est qu'il s'agit d'un échec cinglant : pas de tax shift équitable ou social à l'horizon. Une majorité du financement du tax shift pèse directement sur le citoyen contribuable belge, en lui ponctionnant directement son pouvoir d'achat et en affaiblissant les services publics et la sécurité sociale. Une minorité du financement du tax shift pèse de manière directe sur le capital. Le gouvernement évite soigneusement de faire contribuer le capital de manière significative et durable.

Le financement du tax shift provient avant tout d'économies dans la sécurité sociale (22,8%), puis d'augmentation d'impôts indirects tels les augmentations de TVA et d'accises (21,7%), ensuite de la fiscalité non liée au travail (dont une partie seulement provient du capital). Ensuite, le gouvernement va puiser des ressources issues des charges d'intérêts (12,7%), puis d'un effet retour escompté des mesures du tax shift, estimé à 8% du financement, ce qui semble plus qu'ambitieux. Enfin, le gouvernement attend des ressources d'une régularisation fiscale (une quatrième déclaration libératoire « unique ») et de revenus fiscaux divers (4,4%) ainsi que d'une amende au secteur de la distribution pour entente illégale (2,3%).

SUR LE DOS DES CITOYENS

On constate ainsi que 31% du financement du tax shift provient de mesures d'austérité. Avec d'abord de nouvelles économies ponctionnées dans la sécurité sociale : 5% du financement du tax shift (385 millions €) proviennent de nouvelles économies dans les soins de santé et mutuelles, 9% (700 millions) sont des mesures d'économie en matière de sécurité sociale que doit encore définir le gouvernement, 4% (293 millions) concerneront les chômeurs et 4 autres pourcents dans des domaines divers de la sécurité sociale. Ce principal poste de financement du tax shift n'a pourtant été mentionné dans aucune communication du gouvernement. L'attention médiatique qu'il a réussi à attirer sur des mesures symboliques (taxe sur la spéculation, taxe caïman, pourtant respectivement 14 fois et 1,5 fois plus faibles que les économies exigées sur les soins de santé) ont efficacement servi de cache-sexe aux nouvelles coupures dans la sécurité sociale.

Ensuite, 9% du financement du tax shift (650 millions €) concernent la diminution des dépenses de l'Etat (appelée pudiquement « Redesign » et « Prudence budgétaire renforcée sur les dépenses primaires »).

Ces économies ne sont pas du salaire poche directement retiré mais enlèvent de la qualité de soins, de services publics, de pro-

tection sociale et coûteront au final aux citoyens à bas et moyens revenus. Elles augmenteront sans doute les inégalités déjà existantes.

Le second poste de financement du tax shift, hausse de la TVA sur l'électricité et accises, constitue 22% du total. Mesures d'austérité sur les moyens collectifs et hausse de TVA/accises financent donc à eux seuls 53% du tax shift ! Ce n'est ni le capital, ni les entreprises qui passent à la caisse mais bien le contribuable.

GRAND ÉPARGNÉ : LE CAPITAL

On pourrait s'attendre à ce que le capital contribue pour les 47% restant du financement du tax shift. En réalité, le capital participe directement à hauteur de 9% du tax shift (4% pour la taxe caïman, 5% pour le relèvement du précompte mobilier, moins d'un pourcent pour les mesures sur la spéculation). Le reste du financement est à trouver dans des régularisations fiscales ou lutte contre la fraude qui ne sont en rien des mesures de contributions structurelles du capital, pas plus que les autres mesures fiscales non liées au travail (Belfius, Loterie, taxe de l'immobilier institutionnel, etc.).

On ne peut d'ailleurs que s'interroger sur la quantification de certaines masses dans le financement. Si l'on peut être certain que la volonté du gouvernement est de faire contribuer massivement l'Etat et la sécurité sociale, on est en droit de se demander si les estimations des recettes issues de la lutte contre la fraude fiscale, de la 4ème régularisation fiscale ou des effets retours de ce tax shift - au total évalués à 900 millions - ne sont pas surestimés. Si tel est le cas, il est presque certain que les contrôles budgétaires d'ici à 2018 vont être encore plus douloureux pour la population et les institutions de solidarité belge.

Bref, le gouvernement Michel a financé son tax shift en évitant soigneusement de faire contribuer le capital. La sécurité sociale et l'Etat (donc in fine le travailleur) contribue 3 fois plus que le capital à ce tax shift qui bénéficie largement aux entreprises. La justice sociale semble avoir disparu dans les couloirs de Val Duchesse.

D'OÙ VIENT L'ARGENT (2015-2018)

Total	7456	100,0%
Economie dans la sécurité sociale	1703	22,8%
Economies en Soins de santé et mutualités	385	5,2%
Mesures d'économie en sécurité sociale de l'accord de gouvernement (à définir)	700	9,4%
Economies en Chômage	293	3,9%
Autres mesures d'économie dans la sécurité sociale	325	4,4%
Effet retour escompté (hasardeusement)	600	8,0%
Charges d'intérêts	950	12,7%
Augmentation d'impôts (TVA, accises, ...)	1620	21,7%
Diminution de dépenses de l'Etat (redesign et prudence budgétaire)	650	8,7%
Relèvement de la fiscalité non liée au travail	1429	19,2%
Fiscalité sur le capital (caïman, spéculation, précompte à 27*)	638	8,6%
Fraude fiscale	175	2,3%
Autres mesures (immobilier institutionnel, Belfius, ...)	616	8,3%
One-Shot (amende secteur distribution)	174	2,3%
Régularisation fiscale (DLU 4ème) et revenus fiscaux divers	330	4,4%

Face au gouvernement des ultra-riches ENSEMBLE POUR RESISTER

Afin d'élargir le front pour contrer ce gouvernement destructeur de notre protection sociale, différentes centrales syndicales (dont la CNE) ainsi que de nombreuses associations comme la Ligue des droits de l'homme, ligue des famille, le réseau de lutte contre la pauvreté et bien d'autres, sont signataires d'une déclaration commune dont vous trouverez des extraits ci-dessous (la liste complète des associations signataires et l'intégralité de la déclaration se trouvent sur notre site www.cne-gnc.be).

« Dans tous les domaines, le gouvernement Michel - De Wever fait des choix profondément injustes, alors que des alternatives existent, plus justes et plus efficaces.

En fiscalité, des cadeaux innombrables pour les plus riches et les grandes entreprises, des impôts et des pertes de revenus - parfois énormes - pour les travailleurs et plus particulièrement les travailleuses et les populations appauvries ou précarisées... alors qu'il y a des solutions fiscales simples, justes et efficaces - à commencer par une taxe sur les grandes fortunes.

Dans nos services publics, notre vivre ensemble est menacé : non-remplacement du personnel, diminution des moyens pour la culture, l'école, les transport en commun, la justice... Alors qu'investir dans ces services publics crée de l'emploi, de la richesse commune et permet une société plus écologique.

Face au chômage, la seule réponse de ce gouvernement est de faire travailler les aînés plus longtemps, de harceler chômeurs et prépensionnés, alors qu'une réduction collective du temps de travail permettrait de travailler tous et de vivre mieux.

Face au défi de de l'appauvrissement, des migrations, du changement climatique et du danger nucléaire, de l'accès à la Justice, de l'échec scolaire, de la menace du TTIP... nous avons des alternatives porteuses d'espoir et de justice. Mais le gouvernement Michel - De Wever, et certaines politiques d'austérité des gouvernements régionaux ou communautaires, font le choix de politiques austéritaires socialement injustes, mais aussi économiquement toxiques pour l'emploi et la prospérité.

Les inégalités explosent et mettent en péril notre démocratie elle-même. Seule une très étroite frange d'ultra-privilegiés peut trouver intérêt à ces politiques absurdes et injustes : ce gouvernement est bien le **gouvernement des 1%** contre les intérêts de la population, contre l'espérance de démocratie dont nous avons hérité et que nous voulons amplifier. »

« Nous avons perdu (provisoirement) des batailles ; mais nous refusons de capituler. Nous n'allons pas - même silencieusement - collaborer avec un gouvernement qui détruit notre pays et tout ce qui faisait sa richesse. »

« Aussi longtemps que ce sera nécessaire, tant que ce gouvernement de destruction sociale détruira nos droits, celui de tous les habitants de notre pays, et des plus faibles ou des plus précaires en particulier, nous serons ensemble pour lui résister. Chaque organisation reste maître du rythme et des formes de ses actions, mais nous croyons ensemble à la nécessité d'une pression continue et d'un crescendo d'actions, rassemblements, occupations, et y compris des grèves importantes pour empêcher de nuire ce mauvais gouvernement. La **manifestation nationale du 7 octobre** sera un premier grand moment d'expression de notre résistance. »



Tony Demonté

Rendez-vous pour résister

ce mercredi 7 octobre 2015

11h - Gare du Midi - Bruxelles

Des moyens de transport seront organisés aux quatre coins du pays. Des indemnités de grève seront payées aux affiliés en cas de perte de salaire. Pour les modalités pratiques, prenez contact avec votre délégation CNE ou auprès de votre secrétariat CNE ou CSC.

Prévisions

RESTER DISPONIBLE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL ?

Le gouvernement Michel a décidé d'obliger les prépensionnés à rester sur le marché du travail, par le biais de la « disponibilité adaptée » : si la mise en œuvre sur le terrain reste floue, la théorie est désormais connue. Passage en revue des nouvelles obligations en matière de disponibilité des prépensionnés. De quoi vous décider à (ne pas) franchir le pas, en connaissance de cause...

La série « réforme de la prépension » a commencé en automne 2014, lorsque le gouvernement Michel, fraîchement élu, a fait savoir son intention de durcir le système, officiellement appelé régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC). Objectif : contraindre les prépensionnés à rester sur le marché du travail, y compris celles et ceux qui avaient déjà pris leur prépension dans le cadre de l'ancien régime, en les soumettant à la même activation que les sans emploi. La mesure a évidemment suscité un tollé et une vive contestation. Après quelques semaines de mobilisation syndicale, le gouvernement a consenti à adoucir quelque peu sa réforme, en appliquant aux personnes déjà prépensionnées une « disponibilité adaptée », sans expliciter le concept. Dernier épisode en date : le gouvernement Michel devait donc dire ce que cela signifiait concrètement. C'est chose faite.

LA PRÉPENSION EN MIETTES

En matière de prépension, le gouvernement fédéral a fait deux pas en arrière. En effet, après avoir durci les conditions d'âge (et de carrière, pour les femmes) pour accéder au RCC¹, le gouvernement a imposé aux prépensionnés d'être disponibles sur le marché du travail. En avril dernier, nous faisons le point sur les débats en cours au sujet de cette obligation de disponibilité². En attendant les textes de loi définitifs...

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2015, tout prépensionné devait rechercher activement un emploi (disponibilité dite active) et ne pouvait refuser une proposition d'emploi ou formation convenable (disponibilité dite passive)³. Contre l'avis des interlocuteurs

sociaux, le gouvernement a décidé de maintenir l'obligation de disponibilité des prépensionnés. Mais, il a tout de même laissé quelques miettes aux travailleurs, en remplaçant l'obligation de disponibilité active et passive par une obligation de disponibilité « adaptée ». Sans définir le terme avec précision et en restant flou sur les prépensionnés concernés.

Ce flou a régné jusqu'en juin dernier, date à laquelle trois arrêtés royaux ont mis fin aux incertitudes. Ces arrêtés sont rétroactifs : autrement dit, ils régissent les situations futures, mais aussi celles nées depuis le 1er janvier 2015. Nous sommes donc,

aujourd'hui, en mesure de vous présenter le cadre légal régissant l'obligation de disponibilité des prépensionnés.

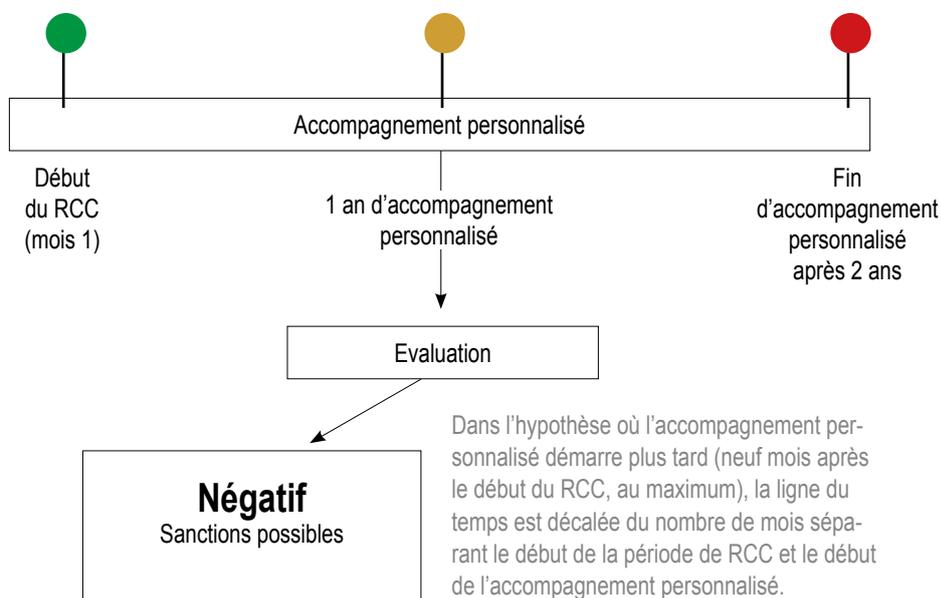
UNE DISPONIBILITÉ « ADAPTÉE »

Exit la disponibilité active et la disponibilité passive. La disponibilité adaptée s'impose désormais aux prépensionnés.

En théorie (vos obligations)

Retenez que la disponibilité adaptée, c'est « moins que la disponibilité active », mais « plus que la disponibilité passive ». Les prépensionnés ne sont pas tenus de rechercher activement un emploi, par des démarches

Déroulement d'un accompagnement personnalisé qui débiterait dès l'entame de la période de RCC, dans une Région qui aurait fixé la durée de l'accompagnement à deux ans.





82% 

« Ca m'a permis de vérifier (et réclamer) mon pécule de vacances, par exemple » - « Parfois compliqué et bien spécifique » - « Toujours judicieuse, complète et illustrée » - « Plus vulgarisé encore »

personnelles (« moins que la disponibilité active »). Cependant, ils doivent être inscrits comme demandeurs d'emploi, ne peuvent refuser une proposition d'emploi convenable, doivent répondre aux convocations et doivent collaborer à un accompagnement personnalisé (« plus que la disponibilité passive »). Ceci, jusqu'à l'âge de 65 ans.

Le gouvernement précise que ce plan d'accompagnement prévoit des actions personnalisées et spécifiques, correspondant aux besoins du marché. Ces actions sont de nature différente (formation, soutien, etc.) et sont adaptées aux compétences individuelles, capacités physiques, mentales ainsi qu'à l'expérience professionnelle de la personne.

L'accompagnement spécifique et personnalisé débute, au plus tard, le neuvième mois qui suit l'inscription comme demandeur d'emploi. Chaque Région fixera la durée de l'accompagnement de manière autonome. Une évaluation globale a lieu, au plus tard, un an après le début de l'accompagnement. En cas d'évaluation négative, la personne peut perdre son droit aux allocations de chômage (voir schéma page précédente). Ce qui, pour rappel, entraîne aussi la perte du complément d'entreprise. Voilà pour la théorie.

Concrètement (sur le terrain)

La mesure est récente et n'a pas encore été mise en œuvre concrètement. Sur le terrain, aucun prépensionné n'a aujourd'hui expé-

rimé le plan d'accompagnement personnalisé et les évaluations prévues. Nous ne sommes donc pas en mesure d'indiquer la façon dont les services procéderont concrètement. Ceci, d'autant que la situation est compliquée par les récents transferts de compétences. En effet, depuis l'adoption de la sixième réforme de l'Etat, le pouvoir fédéral est compétent pour fixer les principales orientations en matière de disponibilité des chômeurs. Ce qu'il a fait en adoptant l'arrêté royal présenté ci-dessus. Les Régions, quant à elles, ont hérité de la mise en œuvre du cadre fédéral.

Le FOREM (en Wallonie) et ACTIRIS (à Bruxelles) sont donc en charge d'organiser concrètement l'accompagnement et l'évaluation des prépensionnés. A ce jour, les Régions ont eu des échanges avec le fédéral quant à l'organisation pratique de leurs missions (et notamment leurs impacts budgétaires), mais nous laissent dans l'incertitude quant à la façon dont elles vont concrètement organiser l'accompagnement des prépensionnés.

Bref, retenez que, si vous souhaitez prendre votre prépension, la législation fédérale vous oblige (sous peine de sanctions) à suivre un parcours d'accompagnement, assorti d'évaluations. Sans que nous (ni même les gouvernements) sachions, aujourd'hui, comment ce parcours sera concrètement organisé par les Régions.

QUI EST CONCERNÉ ?

L'obligation de disponibilité adaptée s'impose à tous les prépensionnés de moins de 65 ans. Peu importe votre date de départ (avant ou après 2015) ou votre régime parti-

Réflexes

1. Si vous êtes prépensionné suite à un licenciement intervenu avant le 1er janvier 2015 ou avez demandé votre allocation avant le 1er janvier 2015 : la dispense de disponibilité est automatique. Vous ne devez effectuer aucune démarche.
2. Si vous avez été prépensionné avant le 9 octobre 2014, dans une entreprise en difficulté ou suite à une restructuration :
 - et remplissez les conditions d'âge ou de carrière pour être dispensé de l'obligation de disponibilité adaptée : les services de la CSC vous contacteront pour introduire une demande de dispense de l'obligation de disponibilité adaptée.
 - mais ne remplissez pas les conditions : les services de la CSC vous contacteront pour vous informer de vos obligations et, le cas échéant, préparer la demande de dispense à introduire lorsque vous remplirez les conditions.
3. Si vous avez été licencié après le 31 décembre 2014 et avez été prépensionné entre le 1er janvier 2015 et aujourd'hui : les services de la CSC vous contacteront pour vous informer de vos obligations et, le cas échéant, préparer la demande de dispense à introduire lorsque vous remplirez les conditions.
4. Si vous prenez votre prépension prochainement : lors de l'introduction de votre dossier, les services de la CSC vérifieront si vous remplissez les conditions de dispense et la demanderont, si c'est le cas.

culier de prépension (carrière longue, métier lourd, etc.), vous êtes concerné ! Sauf si :

- Vous avez demandé pour la première fois des allocations de chômage avec complément d'entreprise, avant le 1er janvier 2015.
- Vous avez été licencié avant le 1er janvier 2015 (peu importe que vous ayez droit aux allocations de chômage pour RCC avant ou après le 1.1.2015).
- Vous êtes en RCC suite à une restructuration ou après votre départ d'une entreprise en difficulté :
 - si l'annonce de la restructuration ou la reconnaissance comme entreprise en difficulté intervient avant le 9 octobre 2014 et
 - que vous étiez âgé de 58 ans
 - ou que vous justifiez 38 années de passé professionnel (à la fin du préavis ou de la période couverte par l'indemnité de rupture).

Des dispenses existent

Cependant, le gouvernement permet à certaines catégories de prépensionnés d'introduire une demande de dispense de l'obligation de disponibilité adaptée. Le tableau qui suit vous permet de déterminer si vous pouvez être dispensé de cette obligation. En cas de doute, les délégués CNE de votre entreprise pourront aussi vous informer⁴.

Vous pourrez être dispensé de l'obligation de disponibilité adaptée si vous remplissez certaines conditions d'âge ou de carrière. Attention toutefois : la dispense n'est pas automatique. Sauf pour les travailleurs qui ont été prépensionnés avant le 1er janvier 2015 et ceux qui ont été licenciés, avant cette date, en vue d'un départ à la prépension.

Comment être dispensé ?

Tous les autres travailleurs qui remplissent les conditions de la dispense doivent introduire une demande en ce sens. A défaut, ils doivent se conformer à l'obligation de disponibilité adaptée. Les services de la CSC vous aideront pour l'introduction de votre demande. Une fois cette dispense obtenue, vous en bénéficiez jusqu'à l'âge de 65 ans. Même si vous avez interrompu votre période de prépension (pour travailler à nouveau, par exemple).

Michaël Maira

¹ Voir *Le Droit de l'Employé de janvier 2015*, p.8.

² Voir *Le Droit de l'Employé d'avril 2015*, pp. 4-5.

³ Pour plus de détails sur la disponibilité des prépensionnés, voir *Le Droit de l'Employé de février 2015*, pp.8-9.

⁴ Les différents régimes de prépensions repris dans le tableau, ainsi que leurs conditions d'accès, sont détaillés dans *Le Droit de l'Employé de janvier 2015*, p. 8.

		Disponibilité
Déjà prépensionné (A.R. du 1 juin 2015)	Licencié avant 1/1/15 OU allocations de chômage RCC demandées pour la 1ère fois avant le 1/1/15	Aucune (seul cas où la dispense est automatique et ne doit pas être demandée)
	Entreprise en restructuration/difficultés avant le 9/10/14 OU congé avant 1/1/15 (même si agrément plus tardif)	>ou= 58 ans ou >ou= 38 ans de carrière Aucune < 58 ans ou < 38 ans de carrière Disponibilité adaptée
Prépensionné à partir de 2015 (A.R. du 19 juin 2015)	Régime général (62/critère ♀♂ variable - 40 ans dès 2024)	>ou= 43 ans de carrière Aucune < 43 ans de carrière Disponibilité adaptée
	Régime transitoire (60/critère ♀♂ variable) – avec CCT	>ou= 42 ans de carrière Aucune < 42 ans de carrière Disponibilité adaptée
	Régime dérogatoire (travail de nuit, métiers lourds, construction)	>ou= 60 ans ou >ou= 40 ans de carrière (Peut être porté à 62 ans et 42 ans carrière en 2017) Aucune < 60 ans ou < 40 ans de carrière (Peut être porté à 62 ans et 42 ans carrière en 2017) Disponibilité adaptée
	Régime « carrière longue »	>ou= 60 ans ou >ou= 40 ans de carrière (Peut être porté à 62 ans et 42 ans carrière en 2017) Aucune < 60 ans ou < 40 ans de carrière (Peut être porté à 62 ans et 42 ans carrière en 2017) Disponibilité adaptée
	Entreprises en difficultés/restructurations	>ou= 60 ans ou >ou= 38 ans de carrière (Porté progressivement à 65 ans et 43 ans carrière) Aucune < 60 ans ou < 38 ans de carrière (Porté progressivement à 65 ans et 43 ans carrière) Disponibilité adaptée
	RCC médical, à partir de 58 ans	Aucune



Bonne rentrée 2015 !

La période des vacances d'été se termine... Nous espérons que vous avez eu l'occasion de profiter pleinement de cette belle victoire syndicale que sont les congés payés, et vous souhaitons une bonne rentrée. Nous voici en effet repartis pour une nouvelle année sociale.

La CNE, à vos côtés dans l'entreprise

En septembre, les réunions mensuelles des organes de concertation reprennent dans l'entreprise. C'est l'occasion pour la CNE de poursuivre son travail au service de l'ensemble du personnel : règlement et conditions de travail, salaires et avantages, prévention et sécurité, bien-être au travail... Autant de domaines dans lesquels votre organisation syndicale défend vos intérêts.

La CNE, à vos côtés dans les dossiers individuels

Au-delà de ce travail collectif, la CNE assure également un service personnalisé à ses affiliées et affiliés. Besoin d'un conseil, d'une information, d'un accompagnement dans vos démarches professionnelles ou lors d'un entretien, d'un soutien pour régler un conflit ? Quel que soit votre question ou votre problème professionnel, la CNE se tient à votre disposition pour y répondre.

Si vous êtes au travail, adressez-vous en priorité à l'équipe CNE de votre entreprise. S'il n'y a pas de représentant CNE dans votre entreprise, sachez que vos demandes sont directement prises en charge par la centrale : près de 150 personnes travaillent quotidiennement au service des affiliées et affiliés. Il en va de même si vous êtes actuellement sans emploi, en maladie longue durée ou (pré)pensionné. N'hésitez donc jamais à nous contacter !

Et plus encore...

Le travail syndical ne s'arrête pas aux portes de l'entreprise. Au niveau interprofessionnel, la CSC, à laquelle la CNE est affiliée, continue à mobiliser contre les mesures injustes et inefficaces des différents gouvernements et participera aux grands dossiers de la concertation sociale : fiscalité, pensions, législation, chômage... Dans les secteurs, la CNE s'active pour défendre et améliorer vos conditions de travail. Ainsi, que vous soyez avec ou sans emploi, votre organisation syndicale défend et fait progresser vos droits. Nous vous en reparlerons.

La CNE vous accompagne

Accident, incapacité, changement de contrat, nouvel emploi, chômage temporaire, grossesse et maternité, paternité ou adoption, démission et licenciement, pause-carrière, pré-pension, pension... Une multitude de petits et grands événements marquent votre parcours professionnel et il n'est pas toujours facile d'avoir les bons réflexes. Pour chaque situation, la CNE vous accompagne et vous guide dans les démarches à effectuer pour bénéficier de vos droits. Consultez toutes nos fiches auprès de l'équipe CNE de votre entreprise ou sur notre site www.cne-gnc.be/cne/vos-droits (disponibles début octobre).

Besoin de nous contacter ? Retrouvez toutes les coordonnées des secrétariats régionaux de la CNE sur notre site www.cne-gnc.be/cne/contact.

La CNE, toujours à vos côtés
Le catalogue des fiches réflexes



56%  « M'intéresse moins, même si c'est important »
« Vous mettez souvent le doigt sur des points importants passés inaperçus aux yeux du commun des mortels ;) »
« Tellement vrai, mais parfois difficile à comprendre » -

Grèce

LA TROÏKA CONTRE-ATTAQUE

Cet été a vu naître un accord sur le prochain programme de prêt à la Grèce, présenté par les dirigeants européens comme une avancée, permettant in extremis d'éviter la sortie du pays de la zone euro. Pourtant, rien n'est résolu, bien au contraire.

Ça se joue en Europe

L'accord du 13 juillet, conclu après de multiples rebondissements, semble donner un sursis à la Grèce. En réalité, ce nouveau prêt « consenti » par les dirigeants européens ne résout absolument rien à la crise grecque et ne garantit certainement pas le maintien à long terme du pays dans la zone euro.

L'ACCORD N'EST PAS VIABLE

L'accord n'est pas viable sur le plan économique, car il requiert de mettre à nouveau la Grèce sous tutelle de la troïka pour appliquer des politiques d'austérité encore plus draconiennes que celles pratiquées depuis cinq ans. Les dirigeants européens continuent ainsi de nier que les politiques d'austérité sont responsables de la situation dramatique dans laquelle se trouve aujourd'hui le pays. L'accord du 13 juillet échouera donc, comme ont échoué les deux programmes d'austérité mis en œuvre depuis 2010. L'accord n'est pas non plus viable politiquement. Vingt-cinq parlementaires du parti du Premier ministre le rejettent et ont décidé de fonder un nouveau parti. Alexis Tsipras n'a donc eu d'autre choix que de convoquer de nouvelles élections en septembre. Même s'il réussit son pari et revient au pouvoir, il ne faudra pas attendre longtemps pour que les manifestations contre l'austérité ne reprennent dans le pays. Le véritable but de l'accord est d'envoyer un message aux citoyens européens.

Pendant cinq mois, le gouvernement grec a tenté de négocier avec les Européens un compromis acceptable, en proposant des

réformes de son économie, en échange des prêts indispensables pour rembourser sa dette et rester dans la zone euro. Mais alors que les Grecs négociaient de bonne foi et faisaient d'importantes concessions, les dirigeants européens sont restés inflexibles. Pire, ils ont progressivement étranglé la Grèce - notamment en provoquant la fermeture des banques grecques - pour la forcer à capituler. C'est effectivement ce qui s'est passé avec l'accord du 13 juillet, qui marque la défaite du gouvernement grec. Le but des dirigeants européens était limpide : annuler les élections grecques du 25 janvier et de mettre en garde les citoyens européens, avec le message « ne perdez pas votre temps à voter pour des partis anti-austérité, car nous sommes les plus forts et l'austérité est non-négociable ».

POUR DESSERRER L'AUSTÉRITÉ, IL VA FALLOIR INNOVER

Le seul langage que les dirigeants européens semblent comprendre est celui du rapport de forces, et ce rapport de forces est actuellement en leur faveur. Les gouvernements anti-austérité n'ont donc pas de multiples options pour réaliser leur projet. Ils leur faut contourner les blocages européens en élaborant à leur propre niveau des stratégies alternatives. Le gouvernement grec en a pris un moment le chemin. On a appris récemment que le ministre des Finances Yanis Varoufakis avait été chargé de mettre en place, avec l'aide d'un petit groupe d'experts internationaux de haut niveau, un plan B en cas d'échec des négociations. Un système parallèle de

LE MINISTRE DES FINANCES YANIS VAROUFAKIS AVAIT MIS EN PLACE UN PLAN B EN CAS D'ÉCHEC DES NÉGOCIATIONS : UN SYSTÈME PARALLÈLE DE PAIEMENT, GÉRÉ AU NIVEAU GREC, QUI AURAIT PERMIS DE DONNER UN BALLON D'OXYGÈNE À L'ÉCONOMIE GRECQUE EN SE PASSANT DES PRÊTS DE LA TROÏKA.

en bref Cet été, la Grèce a obtenu un nouveau prêt pour payer ses dettes et rester dans la zone euro. En échange d'un nouveau plan d'austérité, qui enfoncera un peu plus encore le pays dans la crise économique... et politique.

paiement, géré au niveau grec, était en passe de voir le jour. Le plan aurait dû être activé en juillet, lorsque la négociation s'est interrompue. Mais au dernier moment, le Premier ministre grec a reculé, provoquant la démission du ministre Varoufakis. Il est difficile de savoir si ce plan était suffisamment élaboré pour pouvoir réussir. Il se serait heurté à une opposition catégorique des dirigeants européens qui auraient sans doute poussé la Grèce hors de la zone euro. À tout le moins, ce plan pose une bonne question : face à l'absence complète de remise en question des dirigeants européens, les Etats « résistants » ont-ils d'autre choix que d'enfreindre les règles européennes voire de sortir volontairement de la zone euro ? L'idée fait son chemin actuellement dans certains partis de gauche, non seulement en Grèce mais ailleurs en Europe. Ces partis réclament la convocation d'un sommet européen en faveur du plan B. La question de la subsistance de la zone euro est désormais ouvertement posée.

Etienne Lebeau

63%  « Seuls les grands secteurs sont représentés, c'est aussi un problème pour le syndicat en général »
« Indispensable, car ces pages nous concernent directement »
« Il y a des choses intéressantes qu'on peut piquer dans les autres secteurs »

2015-2016

L'ANNEE SERA RICHE... EN ENJEUX POUR LE SECTEUR

Que ce soit au fédéral ou dans les entités fédérées, il va falloir être vigilants et actifs pour défendre le Non marchand.

Les différents gouvernements n'ont, jusqu'ici, donné aucun signe d'optimisme quel que soit le secteur. 3500 délégués du Non marchand étaient à Bruxelles le 19 juin dernier pour rappeler à tous les ministres compétents que les travailleurs du secteur s'opposent aux politiques d'austérité. Ces politiques ont montré leurs effets dévastateurs en termes d'exclusion, d'inégalité, et même en matière économique.

Au Fédéral, la ministre De Block a annoncé par voie de presse que la poursuite des accords sociaux est importante pour l'emploi dans nos soins de santé et que 106 millions d'euros étaient réservés pour financer un nouvel accord. Sauf qu'elle décide seule de ce qu'elle met dans ce soi-disant « accord social », et qu'elle ne répond en aucune manière aux demandes du secteur ! Décidément, ce gouvernement ne cessera pas de nous étonner.

En même temps, les réductions budgétaires dans les soins de santé sont drastiques et le système de financement des hôpitaux est revu à la baisse. La baisse de cotisations sociales va aussi réduire les moyens de la sécurité sociale.

Un nouveau véritable accord social est-il dès lors envisageable ? Si les travailleurs des soins de santé sont bien convaincus de sa nécessité absolue, y compris pour attirer des jeunes et maintenir les plus anciens dans les professions de soins, nous devons être convainçants et nombreux pour l'obtenir.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, les choses sont assez claires : il n'y a pas de marge budgétaire disponible avant 2017, mais la volonté de se préparer à la négociation d'un accord social est présente. Un cahier de revendications a été déposé début juillet et des travaux techniques de

chiffrage de celui-ci vont être réalisés cette année encore. L'objectif sera alors d'entamer les négociations en 2016.

En Région wallonne, le sujet brûlant est celui de l'OIP (organisme d'intérêt public) qui devra définir les règles de fonctionnement de la future sécurité sociale wallonne. Les choix politiques sont clairs : les travailleurs du Non marchand sont purement et simplement exclus des discussions.

Alors qu'il avait promis un modèle de gestion paritaire, le gouvernement wallon fait le contraire en changeant fondamentalement le modèle de concertation sociale. Les acteurs syndicaux sectoriels sont éjectés des structures. Et les syndicats interprofessionnels ne disposent plus que d'une présence symbolique, au profit des mutuelles et des fédérations patronales.

Sans une mobilisation massive, les travailleurs du Non marchand wallon n'auront plus qu'à exécuter les directives. Vu les enjeux budgétaires du transfert de compétences (notamment les allocations familiales et les maisons de repos), les risques sont immenses

de voir les politiques d'austérité se faire sur le dos des travailleurs et travailleuses (et des bénéficiaires) du Non marchand.

En Région bruxelloise, des discussions sont aussi en cours suite à la réforme de l'Etat : organisme d'intérêt public, nouveau plan de santé bruxellois, maisons de repos, etc. Mais, là encore, sans les représentants des travailleurs du secteur Non marchand.

Un cahier de revendications a été déposé et une rencontre est prévue à la rentrée pour évaluer les mesures possibles. Même si les marges budgétaires sont moins étroites qu'en Région wallonne, la pression sur le secteur est immense, notamment au niveau des emplois ACS.

A quelque niveau de pouvoir que ce soit, l'année sociale qui démarre sera donc extrêmement riche d'enjeux et de défis à relever pour les travailleurs du Non marchand. Non seulement en matière de conditions de travail, mais aussi dans la capacité qu'ils auront à défendre un modèle de société avec des services de qualité et accessibles à tous.

Marie-Agnès Gilot

« Carrefour des Fonds : réflexions, outils, actions » le 22 octobre 2015

Les Fonds du secteur Non marchand et l'APEF vous invitent aux Ateliers, rencontres, tables de conversations pour questionner les enjeux du secteur.

Une journée à construire selon votre humeur, selon vos centres d'intérêts, avec des interventions courtes et dynamiques pour favoriser une véritable interaction entre acteurs du secteur. Trois thèmes servent de fil rouge : trajectoire professionnelle et compétences, bien-être et diversité au travail, analyse et données sur le secteur. Vous aurez aussi l'opportunité de solliciter les membres de fonds sectoriels et les équipes administratives via des espaces de rencontre.

Rendez-vous sur le site www.carrefourdesfonds.be pour infos et inscriptions !

Non Marchand

71%  « Très pratique » - « Je ne vérifie pas vraiment mes fiches de salaire. Pas bien hein ? Je vais commencer » - « Pas toujours facile de s'y retrouver dans les CP » - « Je parcours rapidement pour voir si quelque chose me concerne » - « Il nous arrive d'annoncer au personnel une augmentation avant la direction et ça la fout mal à la RH ! »

CP* Augmentations conventionnelles juillet 2015

202.00 Employés du commerce de détail alimentaire
311.00 entreprises de vente au détail - Grands magasins.
312.00

Suppression des barèmes sectoriels des jeunes: travailleurs de 16, 17 et 18 ans salaire à 100% (phase 3). Abrogation de l'âge de départ sectoriel de 21 ans. Introduction salaire d'étudiants.

219.00 Services et les organismes de contrôle technique et d'évaluation de la conformité

Réforme des barèmes liés à l'âge: prolongation de la mesure transitoire jusqu'au 30.06.2016: remplacement du critère d'âge par le critère de l'expérience professionnelle. Uniquement pour les employés barémisés.

220.00 Employés de l'industrie alimentaire

Entreprises qui ne relèvent pas du champ d'application de la pension complémentaire sectorielle sociale: prime annuelle de 4,18% du salaire mensuel. Période de référence du 1 juillet au 30 juin. Octroi selon les modalités de la prime de fin d'année. Paiement le 1er juillet 2015. Pas d'application si de nouveaux avantages sont octroyés par un accord d'entreprise conclu au plus tard le 30.06.2012

309.00 Sociétés de bourse

Octroi d'éco-chèques pour un montant total de 200 EUR pour tous les travailleurs à temps plein. Période de référence du 01.06.2014 jusqu'au 31.05.2015. Temps partiel au prorata. Paiement au mois de juin 2015. Au niveau d'entreprise une autre concrétisation du pouvoir d'achat peut être prévue au plus tard le 30.04.2015:

- augmentation de la réglementation existante de chèques-repas de 1 EUR/jour;
- introduction ou amélioration d'une assurance hospitalisation;
- introduction ou amélioration d'un plan de pension complémentaire;
- augmentation salariale à concurrence de 200 EUR par an;
- attribution d'une prime brute à concurrence de 200 EUR par an. Rétroactif à partir de 01/06/2015 (Date d'introduction 01/07/2015)

310.00 Banques

Octroi d'éco-chèques pour un montant total de 200 EUR à tous les travailleurs à temps plein dont le salaire dépasse d'au moins 15 EUR le barème au 01.07.2012. Temps partiel au prorata. Pas d'application si, au niveau d'entreprise, un avantage équivalent est prévu. Les avantages récurrents instaurés dans la période 2009-2010 peuvent être imputés. Uniquement pour les travailleurs dont le salaire dépasse de moins de 15 EUR le salaire barémique au 01.07.2012: octroi d'éco-chèques supplémentaires pour un montant de 200 EUR à multiplier par le solde restant de l'augmentation de 15 EUR, divisé par 15. emps partiel au prorata. Pas d'application si, au niveau de l'entreprise, un avantage équivalent est prévu. Les avantages récurrents instaurés dans la période 2009-2010 peuvent être imputés.

326.00 Industrie du gaz et de l'électricité

Uniquement pour les travailleurs barémisés qui sont engagés à partir du 01.01.2002: prime de dividende de 495 EUR. Paiement en juillet.

CP* Augmentations conventionnelles août 2015

207.00 Commission paritaire pour employés de l'industrie chimique

Introduction de l'indemnité de sécurité d'existence (chômage temporaire pour employés). Rétroactif à partir de 01/01/2015 (Date d'introduction 01/08/2015)

216.00 Commission paritaire pour les employés occupés chez les notaires

Octroi d'une prime annuelle récurrente. Le montant pour 2015 est de 172,52 EUR bruts. Temps partiel au prorata. Paiement avec le salaire du mois d'août 2015.

Info services

Congé-éducation payé : nouvelles dispositions

Le congé-éducation payé (CEP) vous permet de vous absenter du travail un certain nombre d'heures pour suivre des cours, dans le cadre d'une formation agréée, sans perdre votre rémunération (travailleurs du secteur privé et travailleurs contractuels des entreprises publiques autonomes).

Depuis le 1er avril 2015, suite à la sixième réforme de l'Etat, ce sont les Régions qui sont compétentes en la matière. Ainsi, c'est désormais la Région de votre lieu de travail qui attribue l'agrément aux formations et qui permet à votre employeur d'obtenir le remboursement forfaitaire des salaires payés aux personnes ayant utilisé le CEP.

Avant de vous inscrire à un cours, vérifiez donc bien s'il est agréé par la Région de votre lieu de travail : soit auprès de l'organisateur de la formation que vous désirez suivre, soit auprès du service congé-éducation payé de la Région concernée.

Région wallonne : auprès du Service public de Wallonie -DGO6- Direction des politiques transversales Région-Communauté.

Place de la Wallonie, 1 (Bâtiment II) à 5100 Jambes.

081/33 44 27 - www.emploi.wallonie.be/Reforme/Conge%20Education/agrement-formations.html

Région bruxelloise : auprès de la Direction de la politique de l'emploi et de l'économie plurielle - Cellule congé-éducation payé.

Bd du Jardin Botanique 20 à 1035 Bruxelles

02 204 16 30 - www.werk-economie-emploi.irisnet.be/web/ae/contact?emailKeyIndex=3

Région flamande : auprès de Departement werk en sociale economie - Betaald educatief verlof.

Koning Albert II - laan 35 bus 20 à 1030 Brussel

02 553 18 00

www.werk.be/online-diensten/betaald-educatief-verlof

64%  « Honnête » - « Lettres souvent percutantes et réponses bien argumentées » - « Je ne suis pas fan, ça fait un peu magazine psy bon marché » - « Mention spéciale pour les traits d'humour de Serge Dehaes, qui a l'art de brosser en trois images les situations »

Alors ? Heureux !

Vous avez été 2880 lecteurs et lectrices à répondre à notre enquête sur le Droit de l'Employé ; un échantillon largement représentatif, lorsque l'on sait que les agences de sondage se basent, pour un lectorat de 160.000 personnes, sur moins de 400 réponses. Alors, quelles sont les tendances ?

La première question de l'enquête, « plutôt papier, électronique ou les deux ? » proposait 4 choix de réponse : 33,8% des répondants souhaitent garder la version papier du Droit de l'Employé, 46,5% préféreraient une version électronique, 14,4% aimeraient recevoir les deux, et 5,3% ne souhaitent plus recevoir le Droit de l'Employé du tout. Plusieurs éléments sont en balance : des économies de papier, mais aussi le services aux affiliés, qui ne bénéficient pas tous d'un accès à internet, le confort de lecture, l'efficacité sur le long terme... Nous vous informerons évidemment de nos conclusions.

DES LECTEURS ET LECTRICES ASSIDUS

Parce que nous estimons que vous informer de vos droits et du monde dans lequel nous vivons est essentiel, l'abonnement au Droit de l'Employé fait partie intégrante des ser-

vices couverts par votre cotisation. C'est pourquoi notre publication est envoyée automatiquement à toutes nos affiliées et affiliés : difficile dans ce cas de connaître spontanément le taux de lecture rencontré. Les deuxième et troisième questions de notre enquête nous donnent enfin une indication... très encourageante ! Vous êtes 59,2% à lire le Droit de l'Employé tous les mois, 20,6% à le lire régulièrement, c'est-à-dire entre 5 et 9 numéros par an. Près de 88% d'entre vous lisent plusieurs articles (59,8% parcourent le sommaire et lisent les articles qui les intéressent, 27,8% lisent la plupart du contenu). Voilà donc une bonne moyenne, que nous comptons bien sûr améliorer, en tenant compte des avis que vous avez exprimés.

Appréciez-vous le choix des sujets ?

84,7% 

« J'y trouve toujours un sujet qui m'intéresse, me fait réfléchir, ouvre mon horizon, approfondit mes connaissances »
« Je les trouve en phase avec les préoccupations d'une travailleuse »
« Je travaille dans une petite entreprise où il n'y a aucune représentation syndicale et face à un directeur abusif, le Droit de l'Em-

ployé représente pour moi une aide importante »

Appréciez-vous le style et le ton ?

85,2% 

« Parfois j'ai l'impression que le ton employé prend le lecteur pour un enfant, ou fait très propagande » -
« C'est toujours plein d'originalité, parfois d'humour (votre créativité m'impressionne), jamais lassant, ni répétitif, ni ennuyeux malgré la gravité de nombreux sujets »
« Compréhensible, un petit manque d'élégance parfois »

Appréciez-vous la mise en page ?

85,6% 

« Agréable dès le premier coup d'œil »
« Un peu « old style », le look pourrait être rafraîchi »
« J'aime les photos et les petits dessins »

Appréciez-vous le format ?

89,6% 

« Facile à transporter dans les transports en commun »
« On peut le plier et le mettre dans son sac pour le lire n'importe où »
« Reste propre, ce n'est pas une gazette chiffonnée après la première lecture »

Le trait de Serge Dehaes...



61% 

« Je le parcours toujours. Je paie pour un service et il est important que je puisse vérifier si les idéaux et opinions prônés par le mouvement sont toujours bien en adéquation avec les miens » - « Je dois dire que c'est souvent bien tapé ! » - « Peut-être un peu trop peace and love »
« Déplorable ! On croirait relire la prose des gauchistes de 1975 ! Parfois, je me demande si vous n'êtes pas une taupe socialiste infiltrée dans la CNE » - « Rafrâchissant ! »

COLLABORER OU RÉSISTER ?

Il y a un an, deux hommes ont pris une décision dont les conséquences pèseront longtemps et lourdement sur notre vie et celles de nos proches.

En Flandre, Kris Peeters, l'homme fort du CD&V (parti qui se prétendait autrefois « centriste ») a décidé de s'allier à la N-VA. Petit rappel : contrairement aux espoirs de Bart De Wever, les élections de mai 2014 n'avaient pas permis à la N-VA de se rendre incontournable. D'autres choix étaient possibles, mais le soir même des élections, Kris Peeters s'affiche avec Bart De Wever, comme les deux meilleurs amis du monde, et place au centre du jeu celui dont les deux objectifs sont la destruction de la Belgique et la destruction de la sécurité sociale.

Evidemment, il fallait encore trouver des partis francophones pour accepter de jouer ce jeu-là. Tous avaient juré leurs grands dieux qu'ils refuseraient de négocier avec la N-VA si c'était possible de l'éviter. C'est là qu'intervient le second homme, quelques jours après. Prenant ombrage et prenant prétexte d'accords précipités en Région wallonne, Charles Michel prend la décision de faire de son parti le marchepied du gouvernement N-VA. Peu lui importent ses promesses, peu lui importent les conséquences pour les travailleurs, les Wallons et les Bruxellois, peu lui importe qu'il ne représente qu'un francophone sur cinq : seule lui importe sa carrière.

Ces deux hommes (j'écris bien « hommes » au sens masculin : il est frappant qu'aucune femme n'ait joué de rôle significatif dans la mise en place ni dans l'action de ce gouvernement) ont donné les clés de notre pays et de notre système social à un homme qui veut les détruire.

*

Les premiers mois de ce gouvernement ont soulevé une opposition massive : manifestation monstre et grèves très bien suivies ont d'abord paralysé ce gouvernement de destruction sociale. Mais dès que la mobilisation a faibli, il a foncé comme un bulldozer au travers de nos droits : saut d'index (coût moyen par travailleur : 20.000€ nets sur sa carrière), allongement des carrières (de 2 à 7 ans en plus selon les situations), avalanche de taxes nouvelles, attaques inouïes contre les femmes (jusqu'à 20% de perte de revenus en 2017 pour le temps partiel), les jeunes, les prépensionnés...

Certains, s'accrochant à cet espoir comme un naufragé s'accrocherait à un brin de paille, ont voulu, au printemps, nous faire croire que le futur « Tax Shift » viendrait compenser les injustices.

Hélas, ce « Tax Shift » dévoilé cet été est pire encore que ce que nous craignons ; et il vient confirmer que ce gouvernement est bien celui des ultra-riches, qu'il est au service de 1% des Belges ou des quelques pourcents les plus puissants et les plus fortunés. Voyez - pages 4 à 6 - notre première analyse : les travailleurs vont payer très cher des cadeaux offerts aux entreprises - sans condition aucune.

Avec ce « Tax Shift » qui rajoute une injustice massive à la masse des injustices décidées par Michel-De Wever, le dernier masque est tombé. Malgré qu'il y a des alternatives plus justes et plus efficaces (lire page 7), ce gouvernement ira, dans la destruction de nos droits, aussi loin que possible. Il ne s'arrêtera que quand nous l'arrêterons. Le choix est simple : collaborer ou résister.

Résister à ce gouvernement qui ne représente pas les Wallons et les Bruxellois (ni les intérêts des travailleurs flamands) demandera du temps, de l'imagination, et du courage.

Collaborer - fût-ce passivement - serait insulter nos parents et voler nos enfants. Nos parents qui ont construit, à force de luttes, un monde de droits et d'une certaine égalité - imparfaite, mais appréciable. Nos enfants à qui nous devons léguer cet héritage de droits.

Le choix de de la CNE a été clair depuis le début. De nombreuses autres organisations déclarent vouloir rester ensemble pour résister : la manifestation nationale du 7 octobre sera notre premier rendez-vous : en y participant nombreuses et nombreux (chacun et chacun peut se libérer de son travail en se déclarant en grève au besoin) vous adresserez à MM. Michel et De Wever un message clair : vous défendez des intérêts opposés aux nôtres ; aussi longtemps qu'il le faudra, nous résisterons ! Ensemble !

Felipe Van Keirsbilck,
Secrétaire général

